

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Plainte contre quatre leaders de la société civile

S'ESTIMANT victime de " propos vexatoires et infamants", le coordonnateur générale des Affaires présidentielles, Nourredin Bongo Valentin, par le truchement de son conseil, a déposé une plainte contre Georges Mpage, Jean Rémy Yama, Marcel Libama et Ghislain Malanda.



Photo: F. MOMBO/L'Union

Le palais de justice de Libreville

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DEPUIS quelque temps, le coordonnateur générale des Affaires présidentielles, Nourredin Bongo Valentin, est victime d'attaques injustifiées. En tout cas, par le biais de son avocat, Me Claude Dumont Beghi, il a déposé une plainte hier, auprès des autorités judiciaires compétentes, " pour dénonciation calomnieuse", contre quatre leaders de la société civile : Ghislain Malanda, président du mouvement " Sauvons la République", Jean Rémy Yama, leader de l'organisation syndicale Dynamique unitaire (DU), Marcel Libama, président du mouvement " Ça suffit comme ça" et Georges Mpage, figure de proue du Réseau d'organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG). Quatre leaders qui, le 13 janvier dernier, avaient saisi concomitamment, par le moyen d'une plainte contre le coordonnateur général des Affaires présidentielles, la Commission nationale de lutte contre

l'enrichissement illicite (CNLCEI), le procureur de la République près le tribunal de Libreville, l'Agence nationale d'investigation financière (Anif), pour des "faits de corruption active et passive, corruption d'agents publics étrangers, blanchiment des capitaux, de criminalité financière en bande organisée ou encore d'association de malfaiteurs". Une plainte s'appuyant, selon eux, sur la découverte récemment, par des gendarmes, d'une importante somme d'argent, dans un véhicule conduit par des agents de la Garde républicaine, qui auraient laissé entendre que celle-ci appartiendrait à Nourredin Bongo Valentin. Des faits qualifiés par Me Claude Dumont Beghi, "d'allégations tendancieuses ne reposant sur aucune base factuelle sérieuse et sur aucun fondement juridique conforme". D'où, a-t-elle indiqué, ces propos revêtent "un caractère vexatoire et infamant s'inscrivant dans une volonté de manipulation médiatique en parfaite contradiction avec les principes essentiels de droit pénal

repris par l'ensemble des corpus législatifs interne et international (...)". En conséquence, a-t-elle précisé, " les atteintes ma-

nifestes à ces principaux fondamentaux imposent à Nourredin Bongo Valentin le dépôt d'une plainte". Dans tous les cas, la pré-

sidence de la République n'a pas tardé à réagir après le dépôt de plainte des quatre leaders de la société civile. Par la voix

de son porte-parole, Jessye Ella Ekogha, elle a dénoncé, " un coup médiatique, un mensonge grossier et grotesque".

BANQUE DES ETATS
DEL'AFRIQUE CENTRALE

SERVICES CENTRAUX
Belle Poste 1915-Yaoundé
République du Cameroun
TELEX - BANETAC 3344 KN - 8850 KN
TEL - (237) 22 25 40 68 - 22 25 40 30
FAX - (237) 22 25 35 29 - 22 25 35 90
E-mail - beac@beac.cm ; pr@beac.cm
Site Web - www.beac.cm

DIRECTION GENERALE DE L'EXPLOITATION
Direction de l'Emission Monétaire
et de la Circulation Fiduciaire

COMMUNIQUE

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) porte à la connaissance du public qu'elle vient d'approvisionner ses centres en pièces de monnaie de haute dénomination, telles que les pièces de FCFA 100, 50 et 25. Cet approvisionnement vient porter en quantité suffisante le nombre de pièces de monnaie dans les 08 dénominations qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans la sous-région, à savoir les dénominations de FCF A 500, 100, 50, 25, 10, 5, 2 et 1.

Cette allocation qui s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de l'augmentation de la proportion des pièces dans la circulation fiduciaire qu'elle a adopté permettra de répondre de manière significative aux besoins sans cesse croissants des usagers.

Dans l'optique de réaliser une diffusion plus rapide auprès de la population de ces pièces, outre les canaux habituels et classiques de diffusion de ces signes monétaires dans l'économie (banques primaires et comptables publics), la Banque Centrale permettra exceptionnellement à ses guichets des échanges ordinaires de billets contre pièces aux supermarchés, pharmacies, stations-services, etc.

Eu égard au rôle important que jouent les pièces de monnaie dans les échanges, la Banque Centrale, lors de ces opérations d'échanges, mettra à la disposition des demandeurs toutes les dénominations des pièces qui ont cours légal et pouvoir libératoire.

Par ailleurs, la BEAC attire l'attention du public sur le fait que les signes monétaires (pièces de monnaie) mis à la disposition des économies de la sous-région CEMAC sont destinés exclusivement à des fins de transactions économiques et financières et non à être utilisés comme jetons dans les machines à sous des salles de jeux de hasard, comme cela a été constaté par endroits.

L'Institut d'Emission tient à rassurer les usagers que, conformément à ses statuts et aux missions qui lui sont dévolues, elle continuera à mettre en circulation les signes monétaires en quantité suffisante .

Le Directeur National Pour le Gabon,